

REGLEMENT

Cette épreuve a la chance de pouvoir se dérouler dans un lieu exceptionnel à la fois par sa richesse d'essence arboricole et par la fragilité de sa faune et de sa flore.

La famille Arnould, propriétaire de ce domaine, nous honore de sa confiance en nous permettant d'arpenter ce lieu, jamais ouvert au grand public à ce jour.

Il est donc essentiel que chaque participant fasse preuve de civisme en restant sur le parcours balisé et en jetant les déchets dans les sacs poubelles prévus à cet effet, disposées sur le parcours ou aux postes de ravitaillement.

Les locaux, parking et sanitaires sont mis à votre disposition par les propriétaires de l'arborétum : il est donc fondamental que les coureurs et accompagnateurs respectent ces lieux

Article 1 —Organisation

Le Trail du bois joli aura lieu le 26 juin 2016.

Il est organisé par l'association des parents d'élèves de l'école publique du Bois Joli domiciliée rue des Ecoles à Saint Gatien des bois, en partenariat avec Messieurs Arnould père et fils.

Il est important pour une bonne entente, de faire preuve de civisme et de courtoisie envers l'ensemble des coureurs ou marcheurs mais également envers nos bénévoles qui, rappelons-le, permettent, par leur présence, que cette manifestation sportive se déroule dans de bonnes conditions.

Article 2 - Horaires, parcours, catégories d'âges

Le 7 km (une boucle) est ouvert à partir de la catégorie des cadets, le dénivelé est de 125 m positif.

Le 14 km (deux boucles) est ouvert à partir de la catégorie des juniors, le dénivelé est de 250 m positif.

Le parcours de 7 km est ouvert également aux marcheurs, mais ils devront laisser la priorité aux coureurs.

Le départ des deux courses sera donné à 10h00.

La course des enfants se fera en fonction de leur âge, elle est ouverte à partir des coquilles d'oeufs (2009) jusqu'aux minimes (2000). Son départ se fera en décalé à partir de 11h30.

Article 3 - Participation, certificat médical

Le certificat médical est obligatoire pour les deux courses, que ce soit pour les coureurs ou les marcheurs. Il devra porter la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou marche à pied ». Sa validité est de 1 an maximum.

Les licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme ou de la Fédération Française de Triathlon peuvent participer sur présentation de leur licence ou de sa photocopie.

il est obligatoire de joindre la photocopie de sa licence à son bulletin d'inscription, aucun autre document ne sera demandé.

pour la course des enfants, merci de faire parvenir lors de l'inscription la photocopie de la licence ou un certificat médical ou une attestation de décharge des parents.

Article 4 - Inscriptions

Les bulletins d'inscription au complet, avec le règlement et le certificat médical ou la photocopie de la licence FFA/FFT seront adressés par courrier ou déposés à la mairie de Saint Gatien des bois, 18 rue des brioleurs 14130 Saint Gatien des bois, jusqu'au 22 juin 2016. Passé cette date les inscriptions devront être transmises le samedi 25 juin 2016 de 16h00 à 19h00 à l'école du Bois Joli, lors de la remise des dossards, ou le matin de la course de 8h00 à 9h00 sur le site du trail (val tipis).

Les droits d'engagement sont fixés à :

> 8 € pour le 14 km ;

- > 6 € pour le 7 km ;
- > majoration de 2 € pour les inscriptions de « dernières minutes » le jour de la course ;
- > Inscription gratuite pour les enfants jusqu'aux minimales inclus.

Article 5 - Retrait des dossards

Dernières inscriptions et retrait des dossards à l'école du Bois Joli, rue des Ecoles-St Gatiens des bois, le samedi 25 juin 2016 de 16h00 à 19h00 (sans majoration de prix) et le dimanche 26 juin 2016 de 8h00 à 9h00 au Val Tipis, D17 à St Gatiens (avec majoration de prix).

Article 6 - Responsabilité et assurance

Les organisateurs sont couverts par contrat d'assurance souscrit auprès d'Aviva. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, ainsi qu'en cas de vol (véhicules et affaires personnelles) ou de dégradations des véhicules sur le lieu de la manifestation et emplacements annexes (parkings).

Article 7 – Engagement et conditions de participation

Les engagements pris par les participants sont fermes et définitifs, et ne peuvent faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Les transferts d'inscription sont strictement interdits, sous peine d'être reconnu pour responsable en cas d'accident. L'association se dégage de toute responsabilité occasionnée au cours de ce trail.

Article 8 – Tricheurs

Les parcours sont suffisamment balisés pour ne pas se perdre, et des bénévoles seront présents à divers endroits difficiles ou stratégiques du parcours. Les participants s'engagent de leur plein gré sur l'un des 2 parcours que nous proposons. Toute forme de tricherie sera immédiatement sanctionnée par disqualification du coureur pris en faute.

Article 9 – Classement et récompenses

Un classement scratch récompensant les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes sera établi pour le 7km et le 14km, ainsi qu'un classement récompensant le premier de chaque catégorie des cadets (pour le 7 km) ou des juniors (pour le 14km) jusqu'au V3, hommes et femmes (Classement consultable avec photos téléchargeables gratuitement sur www.normandiecouseapied.com).

Les lots seront remis en mains propres aux participants de la course. Tout participant n'étant pas présent pour la remise de son lot pourra se faire représenter, mais si tel n'est pas le cas, son lot sera remis au coureur suivant.

En ce qui concerne les enfants, chacun recevra un lot, les premiers garçons et filles de chaque catégorie recevront un lot supplémentaire.

Sans contre-indication de votre part, l'APE du Bois Joli se donne le droit d'utiliser l'image des participants de ce trail dans les journaux locaux, le bulletin municipal de Saint Gatiens des bois, les prochains flyers,...

Merci de nous prévenir par courrier si vous ne souhaitez pas que votre image ou vidéo soit utilisée par l'APE.

Alors, à vos baskets et **TRAICE TA ROUTE**

 [Version imprimable](#) | [Plan du site](#)